



HAL
open science

L'offre de formation des collèges dans les territoires

Sylvain Maugis, Alexia Stéfanou

► **To cite this version:**

Sylvain Maugis, Alexia Stéfanou. L'offre de formation des collèges dans les territoires. *Éducation & formations*, 2021, Les territoires de l'éducation : des approches nouvelles, des enjeux renouvelés, 102, pp.185-207. 10.48464/ef-102-09 . halshs-03347740

HAL Id: halshs-03347740

<https://shs.hal.science/halshs-03347740>

Submitted on 17 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

L'OFFRE DE FORMATION DES COLLÈGES DANS LES TERRITOIRES

Sylvain Maugis

DEPP-MENJS, bureau des études sur les établissements et l'éducation prioritaire
(lors de la rédaction de cet article)

Alexia Stéfanou

DEPP-MENJS, bureau des études sur les établissements et l'éducation prioritaire

Les collèges publics de France métropolitaine et des DROM dispensent entre deux et trois dispositifs de formation parmi les sept suivants : Segpa, ULIS, UPE2A, section sportive, section linguistique, classe à horaires aménagés (CHA) et enseignement du latin et du grec ancien.

Il existe des disparités dans l'implantation des dispositifs pédagogiques particuliers (Segpa, UPE2A, ULIS) selon le niveau social : ces derniers sont notamment plus fréquents dans les collèges de l'éducation prioritaire. Il y a aussi des disparités régionales : ils sont surreprésentés à Strasbourg, en Corse et dans les DROM mais sous-représentés dans les académies de l'ouest de la France.

Près de deux collèges publics ou privés sous contrat sur trois ont une section linguistique. Mais des différences existent selon les types de section. La section bilingue est la plus répandue. Les sections bilingues et européennes sont plus présentes en éducation prioritaire et dans l'est de la France tandis que les sections internationales et orientales sont peu nombreuses et davantage proposées en milieu urbain et très favorisé.

Les sections sportives, essentiellement des sections football, sont surreprésentées dans les collèges en éducation prioritaire. Les CHA concernent souvent la musique et existent surtout dans des collèges urbains défavorisés. Les langues et cultures de l'Antiquité sont enseignées dans près de neuf collèges sur dix.

Ainsi, les différents types de dispositifs de formation sont souvent surreprésentés en éducation prioritaire.

RAPPEL Les opinions exprimées dans les articles ou reproduites dans les analyses par les auteurs n'engagent qu'eux-mêmes et pas les institutions auxquelles ils appartiennent, ni *a fortiori* la DEPP.

« Le collège doit permettre à chaque élève de développer ses compétences et d'exprimer son potentiel en tenant compte des situations spécifiques » (Eduscol). Ainsi, pour s'adapter à chaque élève, l'offre de formation dans les collèges est plurielle. Cependant, cette notion d'offre de formation peut recouvrir beaucoup d'enseignements. Ceux retenus dans cet article sont : les dispositifs pédagogiques particuliers (Segpa, ULIS et UPE2A), les langues enseignées dans l'établissement, les classes à horaires aménagés (CHA) ainsi que les sections sportives.

Une rapide présentation des offres de formation s'impose. Chacune sera détaillée dans le corps de l'article.

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) et les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) sont des dispositifs pédagogiques particuliers.

Les Segpa s'adressent aux élèves présentant des difficultés scolaires graves et durables. Les ULIS accueillent en petits effectifs des élèves en situation de handicap. Les UPE2A permettent aux élèves allophones nouvellement arrivés en France d'être accompagnés dans l'apprentissage du français.

Les sections linguistiques regroupent les sections internationales, les sections bilingues langue régionale, les sections européennes, les sections orientales et les sections bilangues.

► **Tableau 1 Le profil des collèges selon le nombre de formations accueillies**

Variable	Nombre de formations				Total
	0	1	5	6 & 7	
Nombre de collèges	284	1 118	558	154	6 946
% collèges	4,1	16,1	8,0	2,2	100,0
% collèges publics	23,6	52,4	98,7	99,4	76,1
% collèges en éducation prioritaire	3,2	5,5	36,0	50,6	15,8
Indice d'éloignement	1,0	1,3	- 1,3	- 1,7	0,0
Indice de position sociale	103,0	107,0	92,2	90,6	103,0
Nombre d'élèves moyen	191,0	356,0	599,0	672,0	484,0
% collèges très favorisés et de taille importante	2,5	9,6	0,7	0,0	6,7
% collèges plutôt favorisés	18,6	27,1	10,3	5,2	26,8
% collèges plutôt mixtes socialement	7,9	7,5	41,4	43,5	21,8
% collèges plutôt éloignés et de petite taille	52,1	46,6	2,5	1,3	23,0
% collèges plutôt défavorisés	12,5	6,6	30,0	29,2	15,0
% collèges très défavorisés	6,4	2,4	15,1	20,8	6,7
% collèges avec Segpa	0,0	1,2	72,9	86,4	20,9
% collèges avec Ulis	0,0	3,2	92,7	97,4	44,3
% collèges avec Upe2a	0,0	0,7	47,1	87,7	14,9
% collèges avec section sportive	0,0	3,8	78,0	95,5	30,9
% collèges avec section linguistique	0,0	11,8	95,3	99,4	65,4
% collèges avec classes à horaires aménagés	0,0	0,2	17,4	48,1	5,7
% collèges avec latin ou grec ancien	0,0	79,2	96,6	98,7	88,1

Éducation & formations n° 102 © DEPP

Lecture : 284 collèges ne proposent aucune des sept formations ; parmi eux, 23,6 % appartiennent au secteur public.

Champs : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat.

Source : APAE.

Les classes à horaires aménagés (CHA) permettent aux élèves de recevoir, dans le cadre des horaires et programmes scolaires, un enseignement artistique renforcé dans les domaines de la musique, de la danse, et du théâtre.

Les sections sportives permettent de concilier études et pratique sportive grâce à un emploi du temps aménagé. Environ 90 activités sportives (football, handball, rugby mais aussi biathlon, squash, boxe anglaise) sont proposées.

Cet article vise à étudier l'implantation de ces différents dispositifs éducatifs dans les collèges en fonction de leurs caractéristiques territoriales et sociales.

ENTRE DEUX ET TROIS FORMATIONS DIFFÉRENTES EN MOYENNE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Les collèges accueillent en moyenne 2,7 formations parmi les sept suivantes : Segpa, ULIS, UPE2A, section sportive, section linguistique, classe à horaires aménagés et l'enseignement du latin et du grec ancien. 4,1 % des collèges n'ont mis aucune de ces formations en place, 16,1 % en offrent une seule, le reste des établissements en propose deux ou plus ↘ [Tableau 1](#). Notons qu'un dixième des établissements en propose au moins cinq.

Le nombre de dispositifs différents mis en place est plus important dans les collèges de l'éducation prioritaire, peu éloignés, d'effectifs élevés et ayant un indice de position sociale faible.

LES ULIS, LES SEGPA ET LES UPE2A SONT PROPOSÉES DANS LES MÊMES COLLÈGES

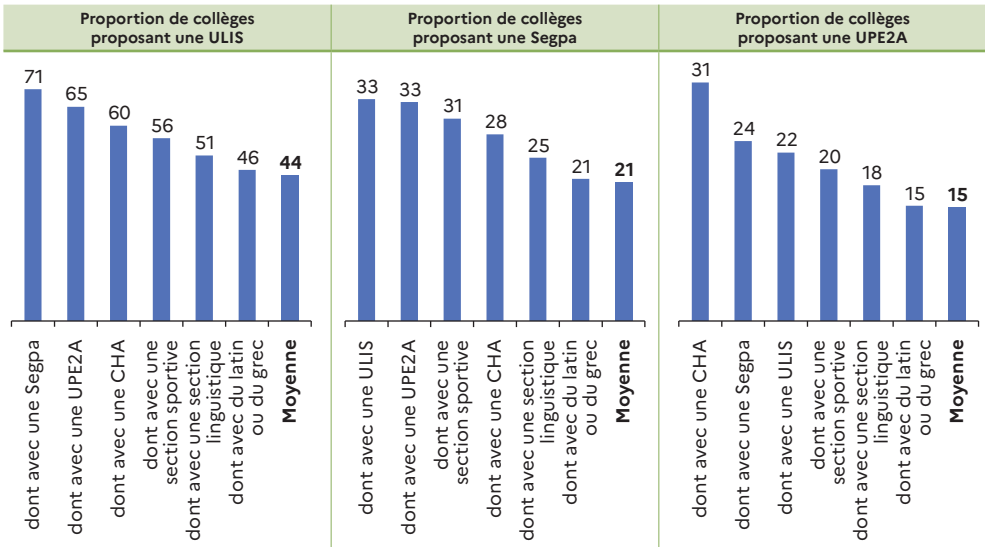
La présence d'ULIS est fortement corrélée à celle de Segpa ou d'UPE2A. Respectivement 65 % et 71 % des collèges avec une UPE2A et une Segpa accueillent aussi une ULIS ↘ [Tableau 2](#) p. 188. Cette proportion est la plus basse dans les établissements où l'on enseigne le latin et le grec ancien : seulement 46 % de ces collèges accueillent une ULIS.

Un constat similaire peut être établi pour les Segpa : cette formation est présente dans un tiers des établissements accueillant une ULIS ou une UPE2A (contre 21 % en moyenne). Les collèges offrant une section sportive accueillent aussi fréquemment une Segpa (31 %).

Les UPE2A sont les plus fréquentes parmi les collèges proposant une classe à horaires aménagés (31 % contre 15 % en moyenne) et, dans une moindre mesure, chez ceux avec une Segpa ou une ULIS (respectivement 24 % et 22 %). Cette tendance est particulièrement marquée en éducation prioritaire où la proportion de collèges accueillant des élèves en UPE2A s'élève à 57 % pour ceux disposant d'une classe à horaires aménagés (respectivement 46 % et 42 % pour les collèges avec ULIS et Segpa).

Les collèges publics de France métropolitaine et des DROM accueillent entre deux et trois dispositifs de formation en moyenne. Formation par formation, nous allons étudier leur implantation en fonction de critères territoriaux (académie, indice d'éloignement) mais aussi sociaux (indice de position sociale, éducation prioritaire).

► **Tableau 2 Les collèges accueillant au moins deux formations**



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Lecture : 71 % des collèges accueillant une ULIS accueillent aussi une Segpa.

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat.

Source : APAE.

LES SEGPA SONT DES DISPOSITIFS SITUÉS DANS LES COLLÈGES URBAINS DÉFAVORISÉS ET DANS LES DROM

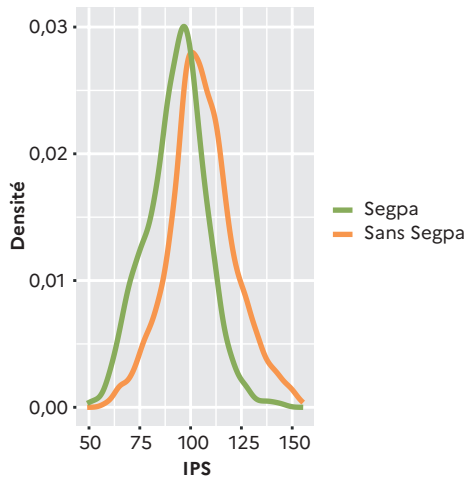
Les Segpa (sections d’enseignement général et professionnel adapté) s’adressent aux élèves « *présentant des difficultés scolaires graves et durables auxquelles n’ont pu remédier les actions de prévention, d’aide et de soutien* » (circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015). Leur but est d’accueillir tous les élèves et de leur assurer la construction d’un projet personnel d’orientation.

Plus d’un collège public ou privé sous contrat sur cinq de France métropolitaine et des DROM a une Segpa. Les collèges ayant une Segpa sont des établissements de grande taille : ils accueillent en moyenne 596,5 élèves ce qui représente un surplus d’environ 100 élèves par rapport à la moyenne de l’ensemble des collèges. Ils sont plutôt défavorisés : 21,6 % des collèges ayant une Segpa sont dans les 10 % des collèges ayant un IPS le plus faible et seulement 1,8 % sont dans les 10 % des collèges ayant un IPS le plus élevé ► **Encadré 1**. Ceci est corroboré si l’on regarde les distributions de l’IPS : la distribution de l’IPS des collèges ayant une Segpa est plus haute et est décalée vers la gauche par rapport à celle des collèges n’ayant pas de Segpa ► **Figure 1**.

Les collèges ayant une Segpa sont urbains : 11,7 % des collèges ayant une Segpa sont dans les 10 % des collèges ayant un indice d’éloignement le plus faible et seulement 2,8 % sont dans les 10 % des collèges ayant un indice d’éloignement le plus élevé ► **Encadré 1**.

La distribution de l’indice d’éloignement des collèges ayant une Segpa est nettement plus haute que celle des collèges n’ayant pas de Segpa. Les collèges ayant une Segpa sont concentrés dans les zones urbaines ► **Figure 2**.

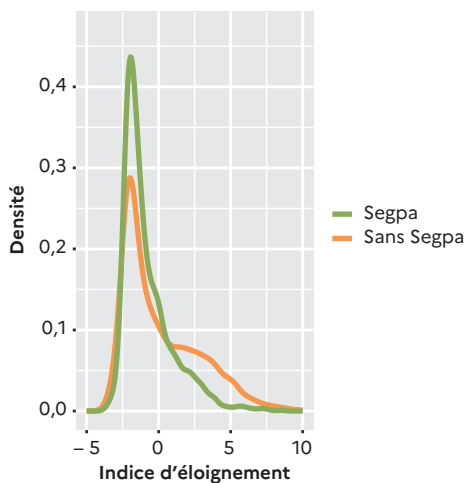
➤ **Figure 1** Courbe de distribution de l'IPS selon la présence d'une Segpa



Éducation & Formations n° 102 © DEPP

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat.
Source : APAE.

➤ **Figure 2** Courbe de distribution de l'indice d'éloignement selon la présence d'une Segpa



Éducation & Formations n° 102 © DEPP

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat ayant un indice d'éloignement compris entre - 5 et 10.
Source : APAE.

ENCADRÉ 1 Sources et définitions

SOURCES

Les sources utilisées correspondent aux fichiers des indicateurs APAE (aide au pilotage et à l'auto-évaluation des établissements). Ces fichiers contiennent des indicateurs sur la population scolaire, les enseignants, les parcours des élèves et leurs performances.

INDICE DE POSITION SOCIALE (IPS)

L'indice de position sociale (IPS) est calculé sur les PCS (professions et catégories sociales) des deux représentants des élèves. L'IPS est une variable quantitative qui synthétise plusieurs dimensions (sociale, économique, scolaire) à partir de la PCS. Il a pour objectif de décrire les inégalités sociales à l'école et d'étudier les relations entre la performance scolaire et l'origine sociale. Il est calculé pour chaque établissement scolaire comme la moyenne des IPS croisés des élèves. Cet indice prendra une valeur d'autant plus élevée que les PCS sont considérées favorables à la réussite scolaire de l'élève. Document complémentaire : Rocher (2016).

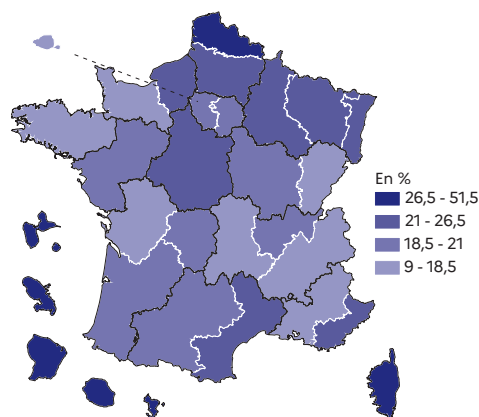
L'INDICE D'ÉLOIGNEMENT

La caractérisation territoriale des collèges s'appuie ici sur un indice d'éloignement. Il s'agit d'un indicateur synthétique qui tient compte, pour un établissement donné, du profil de la commune de résidence des élèves, de l'offre scolaire alentour ainsi que de l'offre culturelle et sportive.

L'indice est d'autant plus élevé que le collège est éloigné.

Document complémentaire : Maugis & Touahir (2019).

↘ **Figure 3** Proportion de collèges ayant une Segpa par académie



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat.
Source : APAE.

↘ **Tableau 3** Évolution des Segpa dans les collèges

	2019-2020	2018-2019	2013-2014	2008-2009
REP+/Éclair/RAR	49,5	49,6	52,7	51,2
REP/RRS	41,2	41,2	40,3	47,1
Hors EP public	21,1	21,2	22,5	24,8
Privé sous contrat	5,4	5,4	5,6	4,3

Éducation & formations n° 102 © DEPP

Lecture : 49,5 % des collèges REP+ ont une Segpa en 2019-2020.

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat.

Source : APAE.

Plus d'un collège public sur quatre a une Segpa contre près d'un collège REP+ sur deux, 41,2 % des collèges REP et un collège sur cinq hors EP et à peine 4 % dans le privé ↘ **Tableau 3**.

Le pourcentage de collèges ayant une Segpa est stable depuis dix ans, en et hors EP.

En France métropolitaine, la proportion de collèges ayant une Segpa par académie oscille entre 9 % à Paris et 26,3 % dans les académies de Strasbourg et Reims, sauf pour les académies de Lille et de Corse où plus de 30 % des collèges en ont ↘ **Figure 3**.

Dans les DROM, cette proportion est plus élevée : 35 % des collèges de Martinique et de Guadeloupe ont une Segpa et même 51,4 % en Guyane.

LES ULIS SONT DES DISPOSITIFS RÉPANDUS DANS LES COLLÈGES URBAINS DÉFAVORISÉS

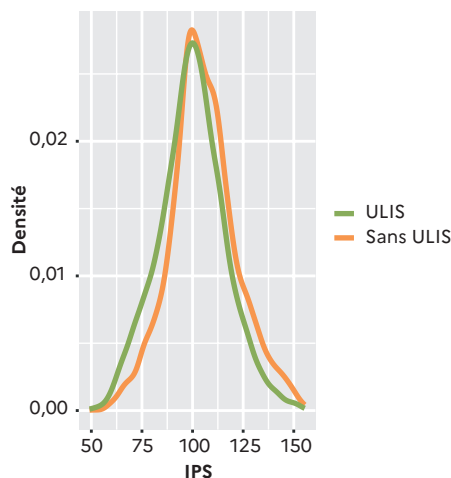
L'ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) accueille en petits effectifs des élèves en situation de handicap. Il existe sept types de troubles pris en charge : les troubles des fonctions cognitives ou mentales (TFC dont les troubles spécifiques du langage écrit et de la parole), les troubles envahissants du développement (TED dont l'autisme), troubles

des fonctions motrices (TFM dont les troubles dyspraxiques), les troubles de la fonction auditive (TFA), les troubles de la fonction visuelle (TFV), les troubles multiples associés (TMA pluri-handicap ou maladie invalidante) et les troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA). Chaque élève est suivi par un enseignant référent de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) dont la mission consiste à s'assurer de la bonne mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS). Il est l'interface entre la famille, l'équipe pédagogique et la MDPH. Une attention particulière est portée à ce que les élèves de l'ULIS bénéficient, lors de la passation des contrôles, des évaluations et des examens, des aides et aménagements adaptés à leur situation. Cependant, la scolarisation individuelle d'un élève en situation de handicap dans un collège peut se dérouler sans aucune aide particulière (humaine ou matérielle) et en particulier hors ULIS.

44,3 % des collèges publics ou privés sous contrat de France métropolitaine et des DROM ont une ULIS. Les collèges ayant une ULIS scolarisent un peu plus d'élèves que l'ensemble des collèges : leur taille moyenne est de 561,3 élèves, soit environ 75 élèves de plus. Ils sont un peu plus défavorisés : 13,7 % des collèges ayant une ULIS sont dans les 10 % des collèges ayant un IPS le plus faible et seulement 6,8 % sont dans les 10 % des collèges ayant un IPS le plus élevé. Logiquement, les distributions de l'IPS des collèges ayant une ULIS et celle des collèges n'en ayant pas sont très proches. Toutefois, la distribution des collèges ayant une ULIS est un peu moins haute et un peu décalée vers la gauche par rapport à celle des collèges n'ayant pas d'ULIS ↘ **Figure 4**.

Les collèges accueillant une ULIS sont souvent urbains : 13,5 % des collèges ayant une ULIS sont dans les 10 % des collèges ayant un indice d'éloignement le plus faible et seulement 2,9 % sont dans les 10 % des collèges ayant un indice d'éloignement le plus élevé. De plus, la distribution de l'indice d'éloignement des collèges ayant une ULIS est plus haute que celle des collèges n'en ayant pas ↘ **Figure 5**.

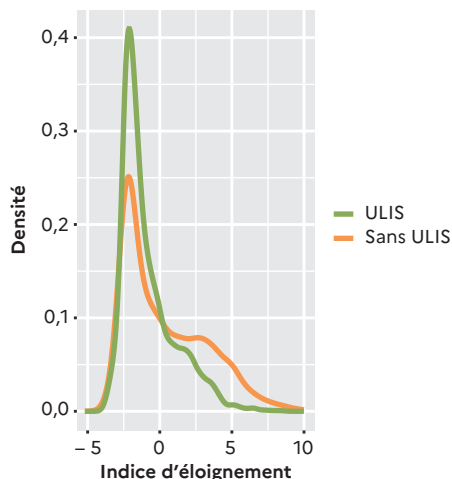
↘ **Figure 4** Courbe de distribution de l'IPS selon la présence d'une ULIS



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat.
Source : APAE.

↘ **Figure 5** Courbe de distribution de l'indice d'éloignement selon la présence d'une ULIS



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat ayant un indice d'éloignement compris entre - 5 et 10.
Source : APAE.

↘ **Tableau 4 Évolution des ULIS dans les collèges**

	2019-2020	2018-2019	2013-2014
REP+/Éclair/RAR	63,5	59,5	27,3
REP/RRS	57,4	54,7	24,5
Hors EP public	50,5	47,5	25,3
Privé sous contrat	18,8	17,5	0,5

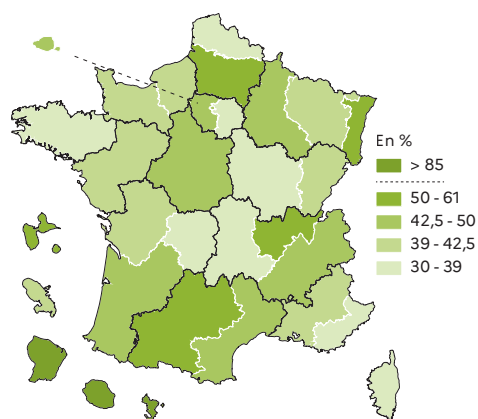
Éducation & formations n° 102 © DEPP

Lecture : 63,5 % des collèges REP+ ont une ULIS en 2019-2020.

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat.

Source : APAE.

↘ **Figure 6 Proportion de collèges ayant une ULIS par académie**



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat.

Source : APAE.

Comme pour les Segpa, les ULIS sont plus fréquentes dans les collèges relevant de l'éducation prioritaire. Plus d'un collège public sur deux a une ULIS contre plus de six collèges REP+ sur dix, 57,4 % des collèges REP sur quatre et 50,5 % des collèges hors EP et 18,8 % dans le privé ↘ **Tableau 4**. Le pourcentage de collèges ayant une ULIS a fortement augmenté depuis cinq ans, en et hors EP. Il a été multiplié par deux pour atteindre près de 3 000 collèges à la rentrée 2019, traduisant ainsi une volonté politique de mieux scolariser les élèves ayant un handicap.

La proportion de collèges ayant une ULIS par académie oscille entre 30,2 % dans l'académie de Rennes et 60,2 % dans l'académie de Strasbourg sauf pour les académies de Guyane, de Mayotte et de La Réunion où elle est de 85 % ↘ **Figure 6**.

LES UPE2A SONT DES DISPOSITIFS SITUÉS DANS LES COLLÈGES URBAINS DÉFAVORISÉS AINSI QU'EN GUYANE ET À MAYOTTE

Les UPE2A (unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants) permettent aux élèves allophones nouvellement arrivés en France d'être accompagnés dans l'apprentissage du

français tout en bénéficiant, de façon personnalisée, des enseignements dispensés dans leur classe d'inscription.

14,9 % des collèges publics ou privés sous contrat de France métropolitaine et des DROM ont une UPE2A. Ces dispositifs sont donc inégalement répartis sur le territoire.

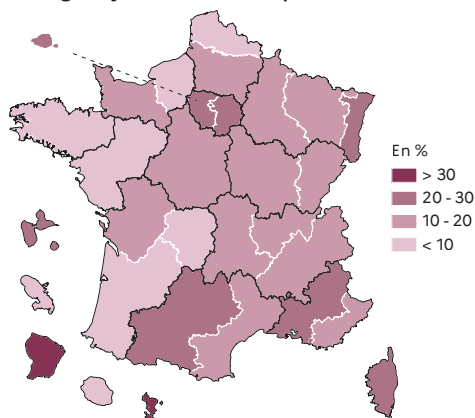
La proportion de collèges ayant une UPE2A par académie est de moins de 10 % dans huit académies situées dans l'Ouest ↘ **Figure 7**. Elle est comprise entre 10 et 20 % dans 13 académies. Dans huit académies fortement urbanisées, donc accueillant plus de population non francophone comme les académies d'Île de France ou l'académie d'Aix-Marseille, elle est comprise entre 20 % et 30 %. Enfin, trois collèges de Guyane sur quatre et neuf collèges de Mayotte sur dix en ont une. Ces départements font l'objet, en effet, d'une forte immigration de la part des pays voisins et accueillent donc une population non francophone conséquente.

Les collèges ayant une UPE2A ont plutôt un effectif élevé : leur taille moyenne est de 581,3 élèves soit environ 100 élèves de plus que la moyenne de l'ensemble des collèges. Ils sont plutôt défavorisés : leur IPS est, en moyenne de 90,8, ce qui est plus faible que celui des collèges avec Segpa ou avec ULIS. 30,7 % des collèges ayant une UPE2A sont dans les 10 % des collèges ayant un IPS le plus faible et seulement 2,6 % sont dans les 10 % des collèges ayant un IPS le plus élevé. La dispersion est grande comparée, notamment à celle des collèges ayant une ULIS.

La distribution de l'IPS des collèges ayant une UPE2A se détache nettement de celle des collèges n'ayant pas d'UPE2A : elle est moins haute et est décalée vers la gauche. Les collèges ayant une UPE2A sont plus défavorisés ↘ **Figure 8** p. 194.

Les collèges ayant une UPE2A sont urbains : 28,8 % des collèges ayant une UPE2A sont dans les 10 % des collèges ayant un indice d'éloignement le plus faible et seulement 1,7 % sont dans les 10 % des collèges ayant un indice d'éloignement le plus élevé. Ainsi, la distribution de l'indice d'éloignement des collèges ayant une UPE2A est beaucoup plus haute que celle des collèges n'ayant pas d'UPE2A ↘ **Figure 9** p. 194.

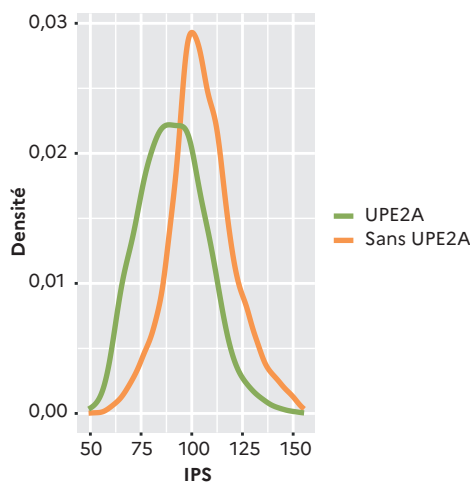
↘ **Figure 7** Proportion de collèges ayant une UPE2A par académie



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat.
Source : APAE.

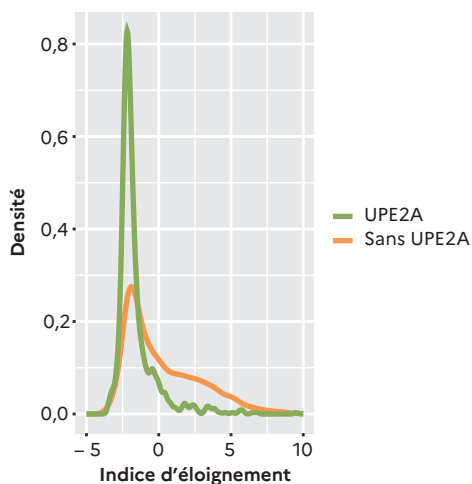
↘ **Figure 8** Courbe de distribution de l'IPS selon la présence d'une UPE2A



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat.
Source : APAE.

↘ **Figure 9** Courbe de distribution de l'indice d'éloignement selon la présence d'une UPE2A



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat ayant un indice d'éloignement compris entre - 5 et 10.
Source : APAE.

Près d'un collège public sur cinq a une UPE2A mais plus d'un collège REP+ sur deux, plus d'un collège REP sur trois et 12,9 % des collèges hors EP en accueillent une et moins de 1 % dans le privé ↘ **Tableau 5**. Donc les collèges privés n'offrent aucun accueil à certains profils d'élèves.

Ces proportions sont plus grandes que celles des Segpa (un collège public sur quatre et un collège REP+ sur deux) et des ULIS (un collège public sur deux et plus de six collèges REP+ sur dix).

Le pourcentage de collèges ayant une UPE2A a augmenté depuis 5 ans, surtout en EP.

↘ **Tableau 5** Évolution des UPE2A dans les collèges

	2019-2020	2018-2019	2013-2014	2008-2009
REP+/Éclair/RAR	58,0	53,4	27,0	27,2
REP/RRS	37,0	34,9	21,5	24,9
Hors EP public	12,9	11,3	5,4	6,2
Privé sous contrat	0,8	0,5	0,0	0,0

Éducation & formations n° 102 © DEPP

Lecture : 58 % des collèges REP+ ont une UPE2A en 2019-2020.

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat.

Source : APAE.

UNE RÉPARTITION ACADÉMIQUE HÉTÉROGÈNE

Les académies de l'ouest de la France ont moins de Segpa, d'UPE2A et d'ULIS. Par exemple, les académies de Bordeaux, Rennes, Nantes et Limoges ont une Segpa dans moins de 20 % de leurs collèges et une UPE2A dans moins de 10 % de leurs collèges. Le poids de l'enseignement privé explique en partie ce phénomène : seul un collège privé sous contrat sur vingt a une Segpa bien qu'étant plus présent dans ces académies. En effet, le privé offre peu d'accueil à certains profils d'élèves.

Au contraire, les académies de Corse et de Strasbourg ainsi que les DROM (sauf la Martinique) présentent une proportion plus importante de dispositifs spécialisés : elles ont une Segpa dans plus d'un collège sur quatre et une UPE2A dans plus d'un collège sur cinq.

UN CUMUL DES DISPOSITIFS EN EP

À la rentrée 2019, trois collèges REP+ sur dix ont exactement un des trois dispositifs contre un tiers des collèges REP, 37 % des collèges publics hors EP.

Cependant, 9,6 % des collèges en REP+ contre 20,3 % des collèges en REP, 40,6 % des collèges publics hors EP n'ont ni Segpa, ni ULIS, ni UPE2A. *A contrario*, 19,8 % des collèges en REP+ contre 9,9 % des collèges en REP, 2,7 % des collèges publics hors EP et 0,2 % des collèges privés ont une Segpa, une ULIS et une UPE2A.

PLUS DE DISPOSITIFS PARTICULIERS EN QPV

Qu'ils soient en éducation prioritaire ou non, les collèges dits QPV (c'est-à-dire situés à 300 mètres ou moins d'un quartier politique de la ville) cumulent les dispositifs particuliers. Près de huit collèges REP+ sur dix sont en QPV. Les collèges REP+ en QPV et hors QPV sont environ 10 % à n'avoir aucun dispositif et 20 % à cumuler les trois dispositifs ↘ **Figure 10** p. 196.

Les collèges REP ont souvent le même profil qu'ils soient ou non en QPV : 10 % d'entre eux cumulent les trois dispositifs et un tiers en ont un ou deux. Près d'un sur deux sont en QPV.

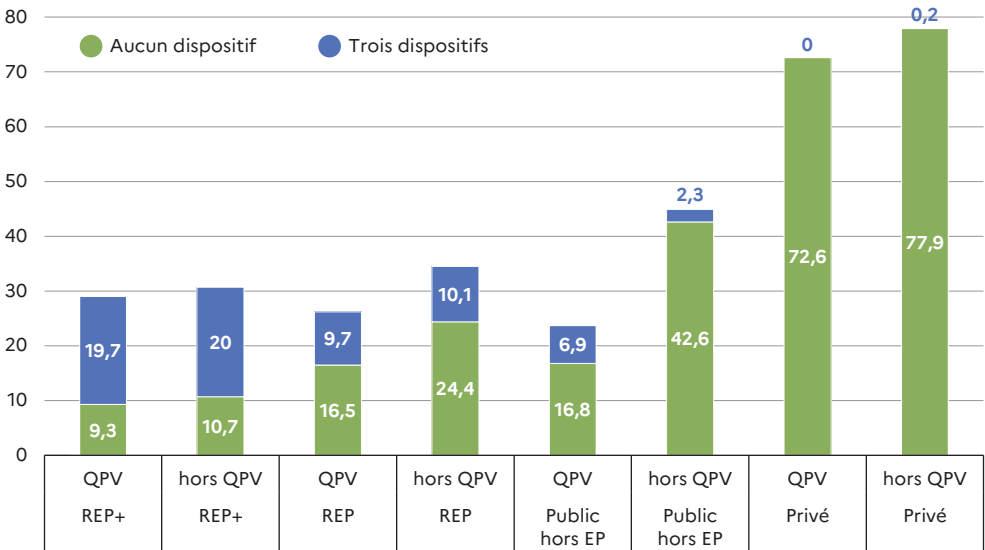
Les collèges publics hors EP mais en QPV sont 16,8 % à n'avoir aucun dispositif et 6,9 % à cumuler les trois dispositifs.

Ce constat est le même, dans une moindre mesure, pour les collèges privés : 20,6 % des collèges privés ont exactement un des trois dispositifs et 77,3 % n'en ont aucun.

210 collèges privés sont en QPV (soit 12,7 %). Ils ont le même profil qu'ils soient en QPV ou pas : près de trois quarts d'entre eux n'ont aucun dispositif pédagogique particulier.

Les Segpa, ULIS et UPE2A sont des dispositifs pédagogiques particuliers pour des publics à besoins particuliers. L'apprentissage de langues étrangères entre également dans l'offre de formation. Près de deux collèges publics ou privés sous contrat sur trois ont une section linguistique.

↘ **Figure 10** Nombre de dispositifs particuliers dans les collèges et QPV



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Lecture : 9,3 % des collèges en REP+ et en QPV n'ont aucun dispositif particulier.
Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat.
Source : APAE.

Les sections linguistiques regroupent les sections internationales, les sections bilingues langue régionale, les sections européennes, les sections orientales et les sections bilangues.

Dix-sept langues sont proposées dans les sections internationales (allemand, américain, arabe, brésilien, britannique, chinois, danois, espagnol, franco-marocain, italien, japonais, néerlandais, norvégien, polonais, portugais, russe, suédois). Les élèves des classes de troisième des sections internationales de collège peuvent se présenter à la mention « série collège, option internationale » du diplôme national du brevet. Le brevet comprend deux épreuves spécifiques : histoire-géographie et langue étrangère.

Les sections bilingues langues régionales sont proposées en basque, breton, catalan, corse, créole, gallo, occitan, langues régionales d'Alsace (principalement allemand), langues régionales des pays mosellans, tahitien et langues mélanésiennes (ajjé, drehu, nengone, paici). Au brevet, les élèves peuvent choisir de composer une partie des épreuves en langue régionale.

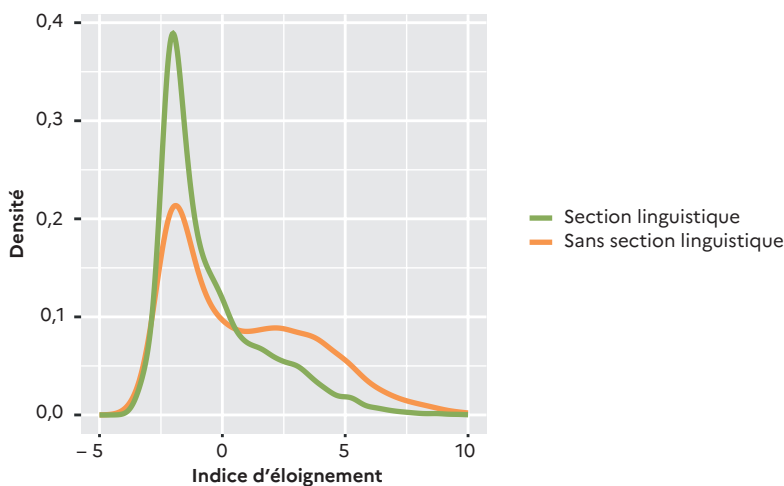
LES SECTIONS LINGUISTIQUES SONT IMPLANTÉES DANS DES COLLÈGES URBAINS

Les sections linguistiques sont très répandues : les différences de répartitions selon la taille des établissements et leurs caractéristiques sociales sont ténues. En revanche, leur implantation géographique mesurée par l'indice moyen d'éloignement est déterminante (en moyenne - 0,5 contre 0 pour l'ensemble des collèges). 13 % des collèges ayant une

section linguistique sont dans les 10 % des collèges ayant un indice d'éloignement le plus faible et seulement 5,9 % sont dans les 10 % des collèges ayant un indice d'éloignement le plus élevé. La distribution de l'indice d'éloignement des collèges ayant une section linguistique « domine » celle des collèges n'en ayant pas. Les sections linguistiques sont donc plus présentes en milieu urbain ↘ **Figure 11**.

Le fait d'appartenir à l'éducation prioritaire n'est pas clivant. Près de sept collèges publics sur dix ont une section linguistique contre sept collèges REP+ sur dix, trois collèges REP sur quatre et sept collèges hors EP sur dix.

↘ **Figure 11** Courbe de distribution de l'indice d'éloignement selon la présence d'une section linguistique



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat ayant un indice d'éloignement compris entre - 5 et 10.

Source : APAE.

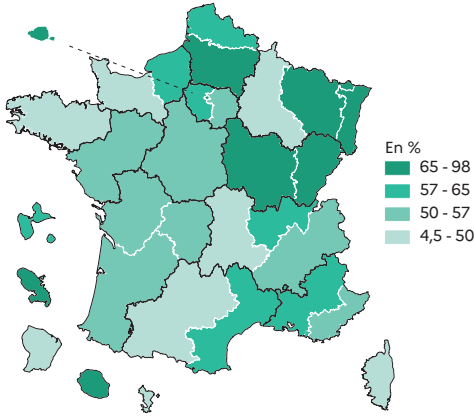
LES SECTIONS BILANQUES ET EUROPÉENNES SONT PLUS PRÉSENTES EN EP ET DANS L'EST DE LA FRANCE

Cependant, des disparités existent au sein des sections linguistiques. La section bilingue est la section linguistique la plus présente dans les collèges puisque 57,5 % d'entre eux en ont une. Cependant seuls quatre collèges privés sur dix ont une section bilingue et, à l'inverse, deux collèges sur trois en REP+ et 68,5 % des collèges REP.

Plus d'un collège sur cinq a une section européenne. Mais seulement 14,5 % des collèges privés en ont une et, à l'inverse, 17,0 % des collèges REP+ et 21,5 % des collèges REP.

La proportion de collèges ayant une section bilingue dans l'académie de Mayotte est de seulement 4,5 %. Elle est de moins d'un quart en Corse, mais neuf collèges corses sur dix ont une section bilingue. Dans quatre académies du Centre-Est (Paris, Besançon, Dijon, Amiens), environ sept collèges sur dix ont une section bilingue ↘ **Figure 12** p. 198. Dans les académies de Nancy et de La Réunion, environ huit collèges sur dix ont une section bilingue et même 98,2 % des collèges dans l'académie de Strasbourg.

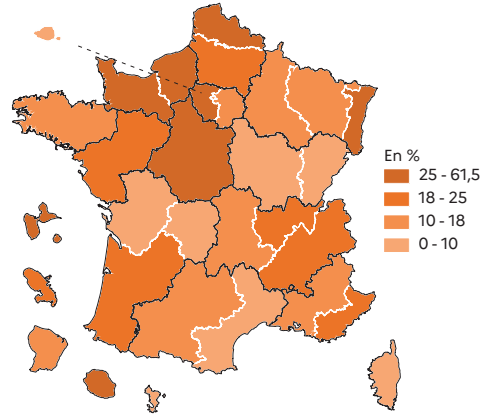
↘ **Figure 12** Proportion de collèges ayant une section bilingue par académie



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat.
Source : APAE.

↘ **Figure 13** Proportion de collèges ayant une section européenne par académie



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat.
Source : APAE.

Les disparités entre académies sont fortes en matière de section européenne : plus de six collèges sur dix de l'académie de Strasbourg ont une section européenne contre zéro à Mayotte et 1,1 % des collèges dans l'académie de Limoges ↘ **Figure 13**.

LES SECTIONS INTERNATIONALES ET ORIENTALES SONT PEU NOMBREUSES MAIS URBAINES ET DANS DES COLLÈGES TRÈS FAVORISÉS

104 collèges proposent une section internationale en France métropolitaine et dans les DROM à la rentrée 2019 (1,5 % des collèges). Ces collèges sont très favorisés puisque leur IPS moyen est de 120. Plus du tiers sont dans le premier décile de l'indice d'éloignement et aucun dans le dernier décile. 88 sont des collèges publics et seuls six d'entre eux sont en éducation prioritaire (deux en REP+ et quatre en REP).

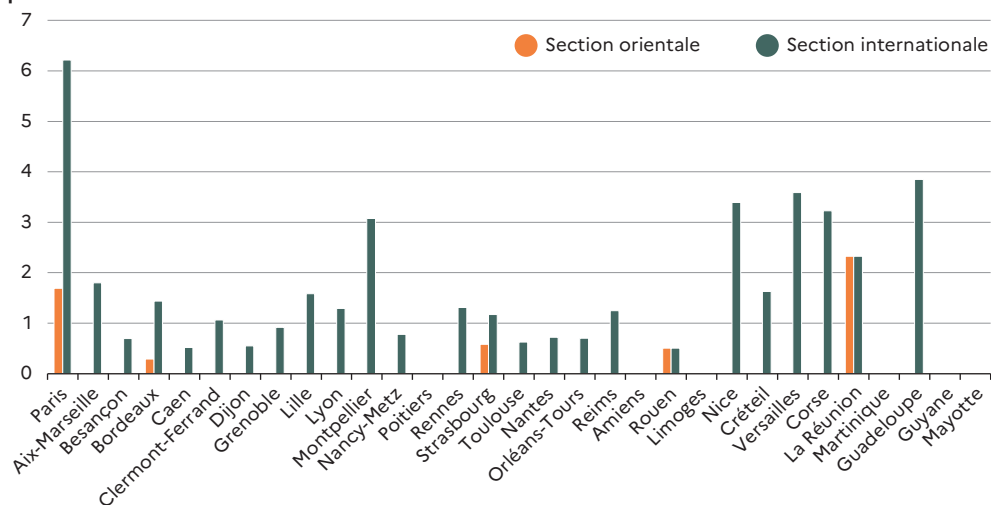
Seuls huit collèges ont une section orientale soit 0,1 % des collèges. Ces collèges sont très favorisés puisque leur IPS moyen est de 111,3. Un sur deux est dans le premier décile de l'indice d'éloignement et aucun dans le dernier décile. Six sont des collèges publics dont deux sont en REP.

Ainsi, les sections bilingues sont peu clivantes tant socialement qu'en termes d'éloignement contrairement aux sections internationales et orientales.

Six académies n'ont pas de section internationale. 6 % des collèges de l'académie de Paris en ont une. Il s'agit de l'académie où les sections internationales sont le plus répandues.

À l'inverse, seules cinq académies ont des collèges avec une section orientale : Bordeaux, Paris, Rouen, La Réunion et Strasbourg ↘ **Figure 14**.

↘ **Figure 14** Proportion de collèges ayant une section internationale et une section orientale par académie



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Lecture : dans l'académie de Paris, 6,2 % des collèges ont une section internationale et 1,7 % une section orientale.

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat.

Source : APAE.

LES SECTIONS SPORTIVES, SURTOUT LES SECTIONS FOOTBALL, SONT DANS DES COLLÈGES DÉFAVORISÉS

Les sections sportives permettent de concilier études et pratique sportive grâce à un emploi du temps aménagé. Environ 90 activités sportives (football, handball, rugby mais aussi biathlon, squash, boxe anglaise) sont proposées dans 2 146 collèges. Cependant, les trois activités les plus enseignées sont le football, le handball et le rugby. Un collège sur trois ayant une section sportive a une section football, 14,1 % une section handball et 10,2 % une section rugby.

Au final, un collège sur deux ne propose ni football, ni handball, ni rugby et cinq collèges proposent ces trois activités.

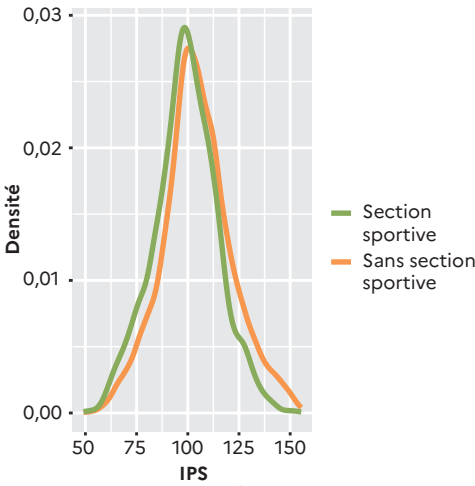
Trois collèges publics ou privés sous contrat sur dix ont une section sportive. Ils accueillent en moyenne 522,2 élèves soit environ 50 élèves de plus que l'ensemble des collèges. Leur IPS moyen est légèrement inférieur à celui l'ensemble des collèges (99 contre 102,9). 22,6 % des collèges ayant une section sportive sont dans les 10 % des collèges ayant un IPS le plus faible et seulement 5,6 % sont dans les 10 % des collèges ayant un IPS le plus élevé. Les distributions de l'IPS des collèges ayant une section sportive est légèrement plus haute et décalée vers la gauche par rapport à celle des collèges n'ayant de section sportive ↘ **Figure 15** p. 200.

10,5 % des collèges ayant une section sportive sont dans les 10 % des collèges ayant un indice d'éloignement le plus faible et seulement 7,8 % sont dans les 10 % des collèges ayant un indice d'éloignement le plus élevé.

La distribution de l'indice d'éloignement des collèges ayant une section sportive domine celle des collèges n'en ayant pas. L'implantation territoriale de la section sportive est un peu plus urbaine ➤ **Figure 16**.

35,7 % des collèges publics ont une section sportive contre 47,0 % des collèges REP+, quatre collèges REP sur dix et un tiers des collèges hors EP.

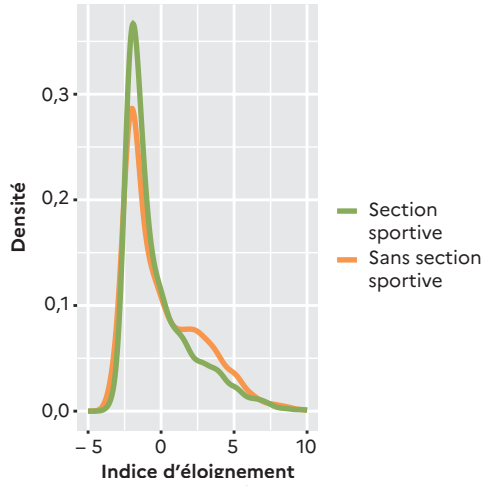
➤ **Figure 15** Courbe de distribution de l'IPS selon la présence d'une section sportive



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat.
Source : APAE.

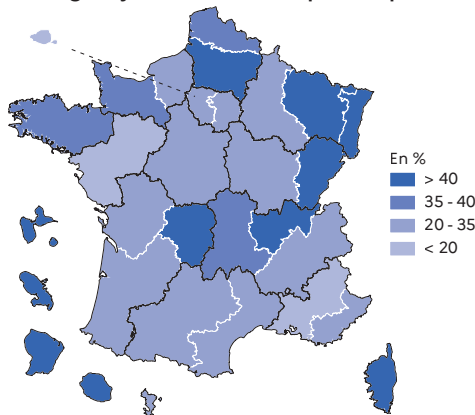
➤ **Figure 16** Courbe de distribution de l'indice d'éloignement selon la présence d'une section sportive



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat ayant un indice d'éloignement compris entre - 5 et 10.
Source : APAE.

➤ **Figure 17** Proportion de collèges ayant une section sportive par académie



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat.
Source : APAE.

Quatre collèges sur dix en REP+ ayant une section sportive ont une section football, 15,8 % une section handball et 11,7 % une section rugby. En REP, les chiffres sont respectivement 37,3 %, 17,3 % et 8 %.

Environ quatre collèges sur dix en REP+ comme en REP ne proposent ni football, ni handball, ni rugby.

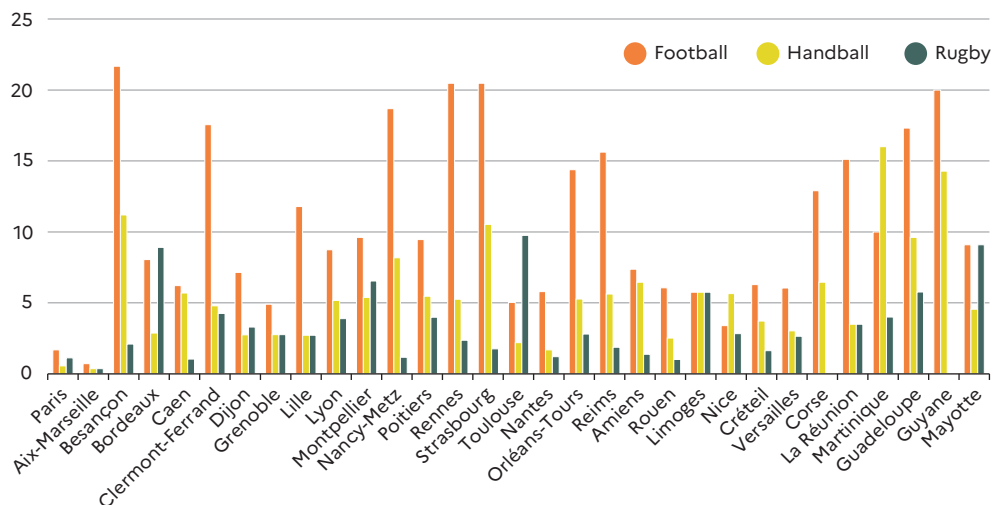
Il y a des disparités académiques dans la répartition des sections sportives dans les collèges. Onze académies ont une section sportive dans plus de quatre collèges sur dix ↘ **Figure 17**. Mais trois académies en ont une dans moins de 20 % de leurs collèges : Nantes (15,7 %), Paris (9 %) et Aix-Marseille (2 %).

Quatre académies (Besançon, la Guyane, Rennes et Strasbourg) ont une section football dans plus d'un collège sur cinq. À l'inverse, les académies d'Aix-Marseille, Grenoble, Nice, Paris et Toulouse en ont une dans moins de 5 % de leurs collèges ↘ **Figure 18**.

Quatorze académies ont une section handball dans moins de 5 % de leurs collèges. À l'inverse, les académies de Besançon, la Guyane, la Martinique et Strasbourg en ont une plus d'un collège sur dix.

Vingt-cinq académies ont une section rugby dans moins de 5 % de leurs collèges. À l'inverse, les académies de Bordeaux, Mayotte et Toulouse en ont une dans environ 9 % de leurs collèges.

↘ **Figure 18** Proportion de collèges ayant une section sportive football, handball ou rugby par académie



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Lecture : dans l'académie de Paris, 1,7 % des collèges ont une section sportive football, 0,6 % une section sportive handball et 1,1 % une section sportive rugby.

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat.

Source : APAE.

LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS CONCERNENT SURTOUT LA MUSIQUE ET SONT DANS DES COLLÈGES URBAINS DÉFAVORISÉS

Les classes à horaires aménagés (CHA) permettent aux élèves de recevoir, dans le cadre des horaires et programmes scolaires, un enseignement artistique renforcé. Les domaines artistiques visés sont la musique, la danse, et, depuis 2009, le théâtre. 77,4 % des collèges ayant une CHA ont une CHA musique (CHAM).

5,7 % des collèges publics ou privés sous contrat sur dix ont une classe à horaires aménagés. 15,5 % des collèges ayant une CHA sont dans les 10 % des collèges ayant un IPS le plus faible et 9 % sont dans les 10 % des collèges ayant un IPS le plus élevé.

La distribution de l'IPS des collèges ayant une CHA est dominée par celle des collèges n'en ayant pas. Les collèges ayant une CHA sont plus défavorisés. Ces résultats confirment l'étude de Ayoub & Maugis (2019) ↘ **Figure 19**.

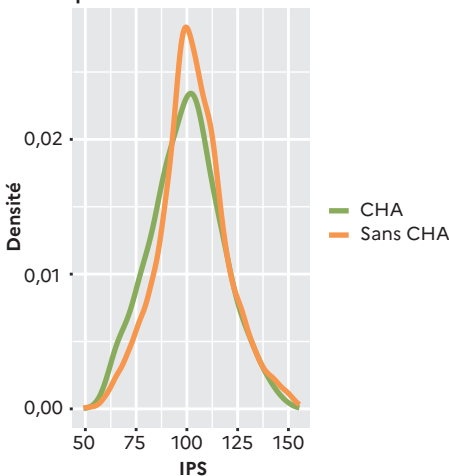
Les collèges ayant une CHA sont peu nombreux et très urbains : 20,3 % d'entre eux sont dans les 10 % des collèges ayant un indice d'éloignement le plus faible et seulement 2,3 % sont dans les 10 % des collèges ayant un indice d'éloignement le plus élevé. La courbe de distribution des collèges ayant une CHA selon l'indice d'éloignement est donc très resserrée ↘ **Figure 20**.

7,2 % des collèges publics ont une classe à horaires aménagés contre 10,7 % des collèges REP+, 9,9 % des collèges REP sur dix et 6,4 % des collèges hors EP.

La CHA musique est la plus représentée puisque toutes les académies, sauf la Guadeloupe et Mayotte en ont une ↘ **Figure 21**. La CHA théâtre est présente dans 27 académies. Seules vingt académies ont au moins une CHA danse.

Seule Mayotte n'a aucune CHA.

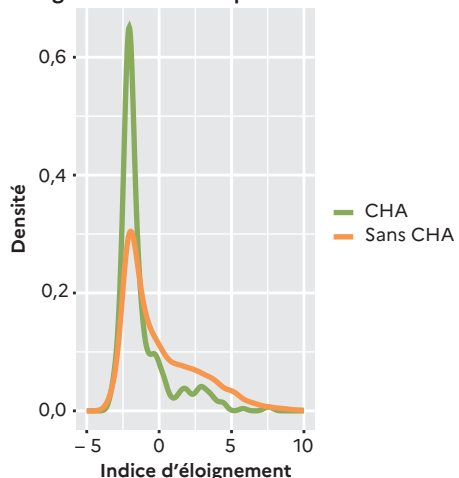
↘ **Figure 19** Courbe de distribution de l'IPS selon la présence d'une CHA



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat.
Source : APAE.

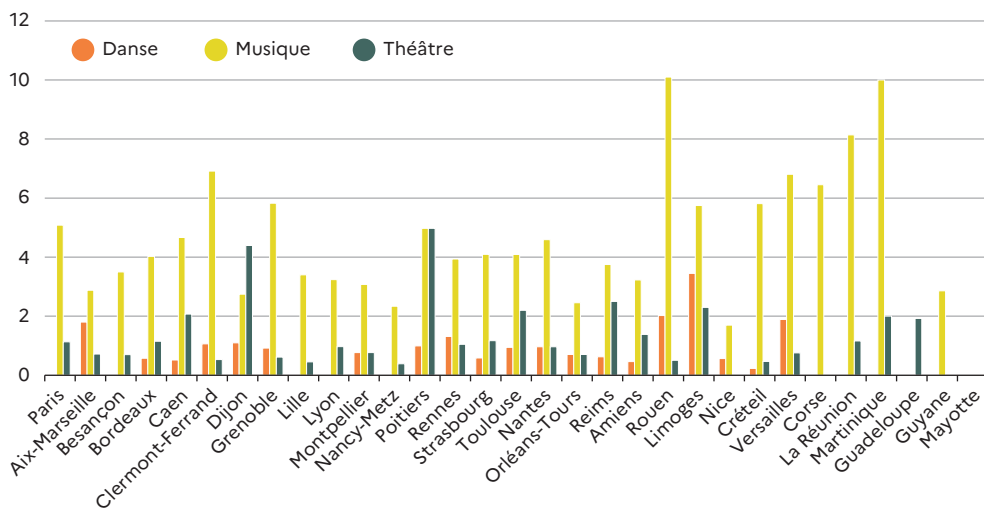
↘ **Figure 20** Courbe de distribution de l'indice d'éloignement selon la présence d'une CHA



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat ayant un indice d'éloignement compris entre - 5 et 10.
Source : APAE.

➤ **Figure 21** Proportion de collèges ayant une CHA par académie



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Champ : dans l'académie d'Aix-Marseille, 1,8 % des collèges ont une CHA danse, 2,9 % une CHA musique et 0,7 % une CHA théâtre.

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat.

Source : APAE.

LES LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ SONT ENSEIGNÉES DANS PRÈS DE NEUF COLLÈGES SUR DIX

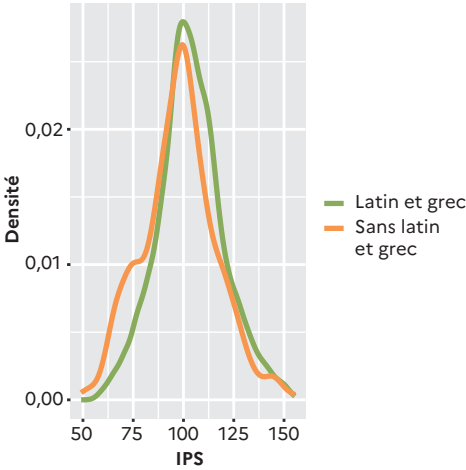
88,1 % des collèges publics ou privés sous contrat sur dix enseignent les langues et cultures de l'Antiquité (latin et grec ancien). Leur taille moyenne est de 503 élèves soit environ 20 élèves de plus que l'ensemble des collèges. Leur IPS moyen est proche de celui de l'ensemble des collèges (103,5 contre 102,9). 8,9 % des collèges enseignant le latin et le grec ancien sont dans les 10 % des collèges ayant un IPS le plus faible et 10,3 % sont dans les 10 % des collèges ayant un IPS le plus élevé. Logiquement, la distribution de l'IPS des collèges enseignant les langues et cultures de l'Antiquité et celle des collèges n'enseignant pas cette matière sont très proches ➤ **Figure 22** p. 204.

13,1 % des collèges enseignant le latin et le grec ancien sont dans les 10 % des collèges ayant un indice d'éloignement le plus faible et seulement 9,1 % sont dans les 10 % des collèges ayant un indice d'éloignement le plus élevé.

La distribution de l'indice d'éloignement des collèges enseignant les langues et cultures de l'Antiquité est plus haute que celle des collèges n'enseignant pas cette matière. Les collèges qui enseignent les langues et cultures de l'Antiquité sont plus urbains ➤ **Figure 23** p. 204.

91,4 % des collèges publics enseignent les langues et cultures de l'Antiquité mais 75,5 % des collèges REP+, 88,1 % des collèges REP sur dix et 93,3 % des collèges hors EP.

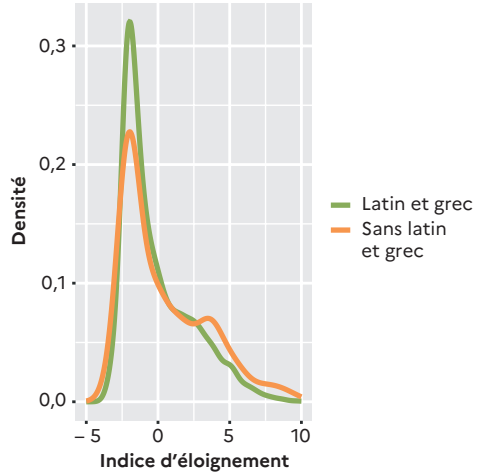
↘ **Figure 22** Courbe de distribution de l'IPS selon la présence d'un enseignement du latin et du grec ancien



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat.
Source : APAE.

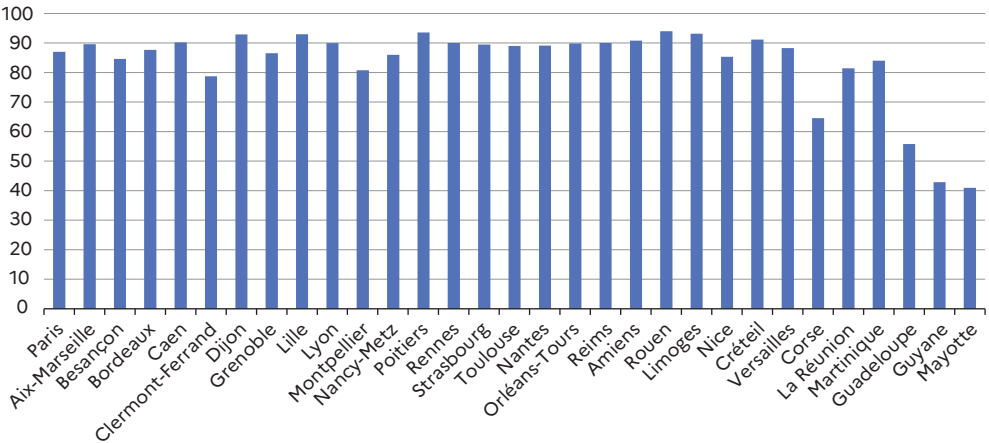
↘ **Figure 23** Courbe de distribution de l'indice d'éloignement selon la présence d'un enseignement du latin et du grec ancien



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat ayant un indice d'éloignement compris entre - 5 et 20.
Source : APAE.

↘ **Figure 24** Proportion de collèges enseignant les langues et culture de l'Antiquité par académie



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Lecture : dans l'académie de Paris, 87 % des collèges enseignent les langues et culture de l'Antiquité.
Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat.
Source : APAE.

Vingt-sept académies enseignent les langues et culture de l'Antiquité dans plus de huit collèges sur dix tandis que ce n'est le cas que de quatre collèges sur dix de Mayotte et de Guyane, de 55,3 % des collèges de Guadeloupe et de 64,5 % des collèges de Corse ↘ **Figure 24**.

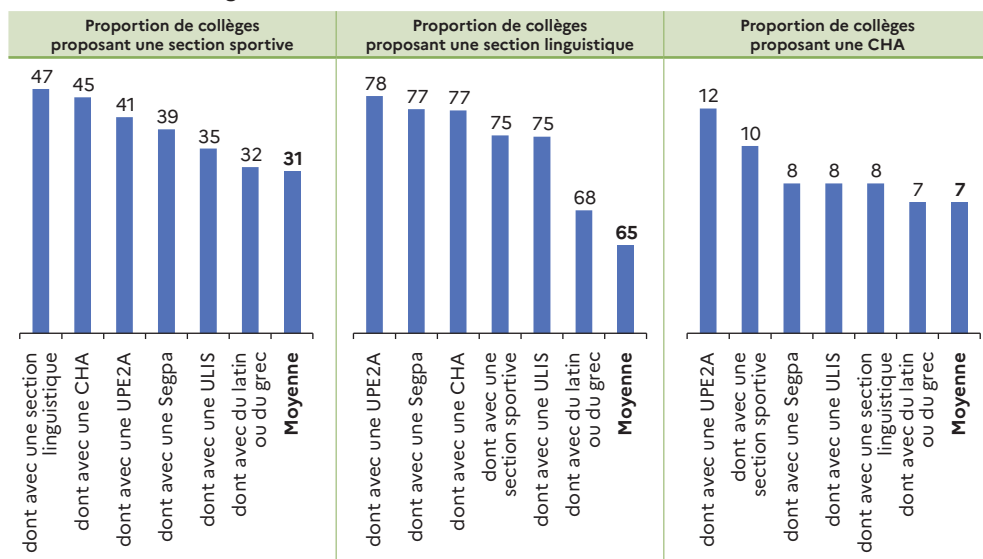
IL Y A DAVANTAGE D'OFFRES DE FORMATION DANS LES COLLÈGES DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

On retrouve les sections sportives un peu plus souvent dans les établissements avec des classes à horaires aménagés ou une section linguistique (respectivement 45 % et 47 % contre 31 % en moyenne). À l'inverse, 32 % des collèges où l'on enseigne le latin et le grec ancien accueillent une section sportive ↘ **Tableau 6**.

La présence d'une section linguistique est fréquente dans les établissements accueillant un autre type de formation : plus des trois quarts des collèges offrant une Segpa, une ULIS, une UPE2A, une section sportive ou une classe à horaires aménagés proposent une section linguistique. Les collèges dispensant un enseignement en langues et cultures de l'antiquité se démarquent un peu avec seulement 68 % d'entre eux ayant mis en place une section linguistique.

Présentes en moyenne dans 7 % des collèges, les classes à horaires aménagés musique, théâtre et danse sont deux fois plus fréquentes dans les établissements accueillant des UPE2A et 1,5 fois plus dans ceux proposant une section sportive (respectivement 1,9 et 1,9 dans les seuls collèges de l'éducation prioritaire).

↘ **Tableau 6** Les collèges accueillant au moins deux formations



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Lecture : 47 % des collèges qui accueillent une section linguistique proposent aussi une section sportive.

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat.

Source : APAE.

Enfin, le latin et le grec ancien sont enseignés dans neuf établissements sur dix, quels que soient les dispositifs déjà en place dans ces établissements (Segpa, ULIS, UPE2A, etc.)

Il y a en moyenne davantage d'offres de formation dans les collèges de l'éducation prioritaire.

Les dispositifs particuliers (Segpa, ULIS et UPE2A) sont plus présents en EP. Seul un collège REP+ sur dix et un collège REP sur cinq n'ont aucun de ces dispositifs contre quatre collèges publics sur dix hors EP.

De plus, 47 % des collèges REP+ et quatre collèges REP sur dix ont une section sportive (football en général) contre un tiers des collèges publics hors EP.

La présence de CHA en EP est encore plus marquée : un collège de l'EP sur dix en a une contre 6,4 % des collèges publics hors EP.

Cependant, certaines sections linguistiques et les langues et cultures de l'Antiquité sont moins présentes en EP. Seuls trois collèges REP+ sur quatre et 88,1 % des collèges REP enseignent les langues et cultures de l'Antiquité contre plus de neuf collèges publics hors EP sur dix.

Bibliographie

Ayoub A., Maugis S., 2019, « Près de 26 000 élèves scolarisés dans des classes à horaires aménagés », *Note d'Information*, n° 19-21, DEPP-MENJ.

Gasq P.-O., Pirus C., 2017, « Après leur entrée en sixième en 2007, près de quatre élèves de Segpa sur dix sortent diplômés du système éducatif », *Note d'Information*, n° 17-02, DEPP-MENESR.

Le Laidier S., 2017, « Les enfants en situation de handicap », *Éducation & formations*, n° 85, DEPP-MENESR, p. 33-57.

Le Laidier S., Prouchandy P., 2012, « La scolarisation des jeunes handicapés », *Note d'Information*, n° 12-10, DEPP-MENJVA.

Kleinholt S., 2012, « Les élèves arrivants non francophones en 2010-2011 », *Note d'Information*, n° 12-01, DEPP-MENJVA.

Maugis S., Touahir M., 2019, « Une mesure de l'éloignement des collèges », *Note d'Information*, n° 19.36, DEPP-MENJ.

Robin J., Touahir M., 2015, « Année scolaire 2014-2015 : 52 500 élèves allophones scolarisés dont 15 300 l'étaient déjà l'année précédente », *Note d'Information*, n° 15-35, DEPP-MENESR.

Rocher T., 2016, « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, n° 90, DEPP-MENESR.

